



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	28 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023
Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-84 : STATUTS - MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
DE LA COMPETENCE « ACTION SOCIALE »

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Dans le cadre de la constitution d'une société d'économie mixte pour la création d'une maison de santé à Aigueperse, il est nécessaire d'adapter les statuts de Plaine Limagne.

La compétence « Santé » étant et devant rester communale, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » en y ajoutant le point suivant :

- Création ou réhabilitation et gestion de locaux favorisant l'accueil des professionnels de santé organisés en exercice coordonné dans le cadre de partenariats publics-privés.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » comme présenté ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 17 juillet 2023.

Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

